

Repyramidages 2023 : bilan et perspectives

Sup'Recherche-UNSA, en choisissant la négociation avec le ministère, a obtenu la signature d'un protocole d'accord qui permet une amélioration des rémunérations et des carrières. Parmi l'ensemble des mesures, il y a les 2 000 possibilités d'accès au corps des professeurs d'université pour les maîtres et maîtresses de conférences expérimentés. Cette voie de recrutement spécifique est mise en œuvre depuis 2021 sous la dénomination « Repyramidage ».

Après deux contingents de repyramidages (2020 et 2021) Sup'Recherche-UNSA a fait un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif. Vous trouverez ci-après l'analyse de ces deux campagnes, les conclusions que nous en tirons et les propositions pour l'avenir.

Par souci de transparence nous avons mis en annexes, une série de tableaux et les données sur lesquelles repose notre analyse.

Table des matières

Le repyramidage qu'est-ce que c'est ?	3
Les propositions initiales de Sup'Recherche-UNSA	4
Les repyramidages 2020 & 2021	5
<i>La situation en 2020</i>	6
<i>La situation 2022</i>	7
Sources et méthodologie d'analyse	7
Quotas MCF/PR par section CNU	8
En 2022, où en sont les sections CNU ?	8
Sections ayant atteint l'objectif final	9
Sections en bonne voie pour atteindre l'objectif final	9
Sections en bonne voie pour atteindre l'objectif de 35,62 %	10
Sections dont on peut craindre qu'elles restent sous-dotées	11
<i>Que faudrait-il faire ?</i>	12
<i>Analyse par établissement</i>	13
Effet des deux premiers contingents de repyramidage	14
Conclusion et propositions	15
<i>Un objectif inatteignable sans une augmentation des possibilités de repyramidage</i>	15
<i>Rééquilibrer au niveau des disciplines</i>	16
<i>Pérenniser cette voie d'accès au corps de PU</i>	17
Annexes	18
<i>Textes de référence</i>	18
<i>Ratio PR/MCF par typologie d'établissement</i>	18
<i>Répartition des repyramidages 2020 & 2021 par établissement</i>	19
<i>Analyse au niveau disciplinaire</i>	24
Comparaison des ratios PR	24
Au niveau de chaque grand groupe disciplinaire	25
Groupe 1	25
Groupe 2	25
Groupe 3	26
Groupe 4	26
<i>Ratio MCU — PU par établissement</i>	28
Établissements ayant atteint le ratio 40 %-60 %	28
Établissements entre la cible 40 %-60 % et le ratio « repyramidage » 35,62 %	28
Établissements entre 32,94 % et inférieurs à 35,62 % de PR	28
Établissements en dessous du ratio moyen probable de 2022	30

Le repyramidage qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un dispositif d'avancement de corps, analogue à l'avancement de grade qui permet à des maîtres et maîtresses de conférences expérimenté.e.s d'accéder au corps des professeur.e.s d'universités sans changer d'établissement, en quelque sorte par transformation de leur poste. C'est une voie d'accès que l'on retrouve avec des variantes dans des pays étrangers et dans les autres corps de la fonction publique.

Les objectifs multiples ont été actés dans le protocole d'accord « [rémunérations et carrières](#) » signé par notre union, il s'agit de :

- porter à « **un socle minimal de 18 000 personnes** » le nombre de professeurs des universités **afin de « rapprocher le ratio PR/MCF de celui observé pour les DR/CR [45 %-55 %] soit un objectif de 40 % de PR/60%MC.¹ »** ;
- compenser les différences observées afin d'assurer une **égalité de traitement** entre
 - **les disciplines au niveau national ;**
 - **les établissements.**
 - **les femmes et les hommes**

Le protocole d'accord prévoit **2000 possibilités sur 5 ans**, soit 400 promotions par an. Pour pouvoir candidater à l'avancement de corps les MCF doivent remplir au 1^{er} janvier de l'année les conditions suivantes :

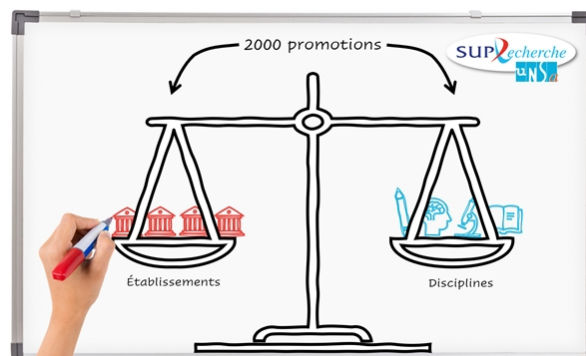
- être titulaires de l'HDR ;
- être hors-classe ou classe normale avec 10 ans d'ancienneté.

1 Protocole d'accord page 7.

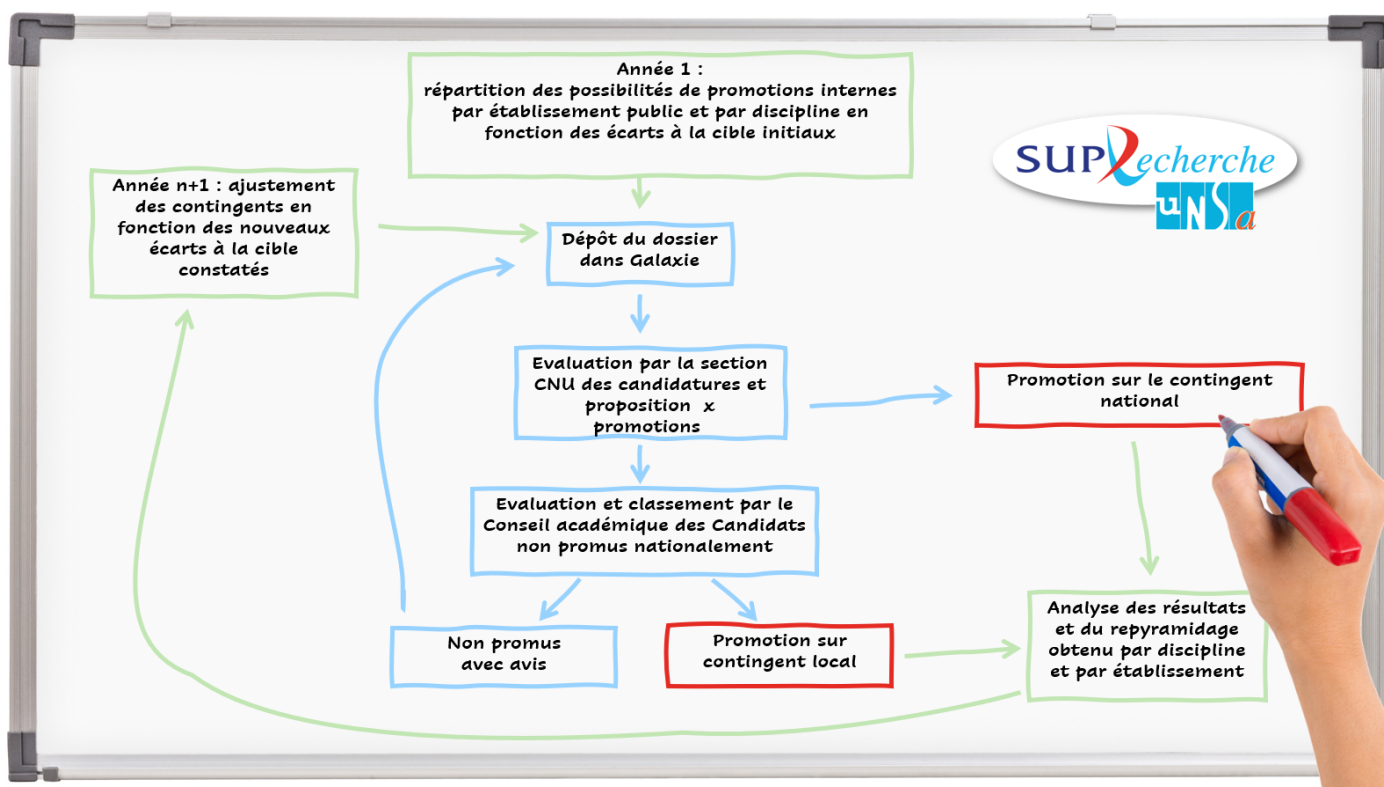
Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat,
94 853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org>

Les propositions initiales de Sup'Recherche-UNSA

Lors des négociations autour de la mise en œuvre du protocole d'accord « rémunérations et carrières », nous avons demandé que, comme pour les avancements de grade, deux contingents de promotions : un attribué par le CNU au niveau national et un autre par les établissements.



La procédure globale aurait pu être la suivante, ce qui aurait donné deux leviers pour atteindre les deux derniers objectifs mentionnés ci-dessus :



Le MESRI n'a pas retenu notre proposition et a décidé d'ouvrir les possibilités au niveau des établissements avec un avis du CNU, et une décision finale par le/la président.e de l'université. Nous avons présenté notre proposition initiale au cabinet de la Ministre S. Retailleau qui s'est montré plus ouvert que leurs prédécesseurs.

Les repyramidages 2020 & 2021

Les campagnes 2020 et 2021 se sont déroulées en parallèle en 2021 ce qui a conduit à ouvrir 800 possibilités en une seule fois.

2664 MCF ont candidaté au repyramidage (2020 et 2021) avec 1482 hommes et 1182 femmes soit, en moyenne, plus de 3 candidat.e.s par possibilité, ce qui est comparable à ce que l'on observe pour les concours de recrutement externes de PU.

Sup'Recherche-UNSA a lancé une enquête² qui nous permet d'avoir des informations de la part des collègues concernés. Elle montre que si plus de 90 % des répondants disent être informés de cette nouvelle voie, certains commentaires montrent que l'information reste partielle, voire lacunaire. Ainsi, une MCF (CNU 28) dit que « *le repyramidage, c'est valable pour les MCF encore jeunes, jusqu'à 45/50 ans, les vieux de + de 55 ans passent à la trappe !* » une autre (CNU 37) se demande « *Comment savoir s'il y a des possibilités dans ma section CNU dans mon établissement ?* »

Sup'Recherche-UNSA a communiqué sur ce dispositif, il est important que le ministère et les établissements fassent de même.

Il n'y a pas lieu de craindre que cette voie d'accès manque de candidat.e.s. Si on retranscrit les 800 avancements de corps des années 2020 et 2021, **il restera à l'issue de ces deux campagnes d'avancement de corps, 1867 MCF susceptibles de représenter leur dossier**, auxquels il faut ajouter les MCF titulaires de l'HDR qui n'ont pas déposé de dossier en 2020 et 2021, par manque d'information ou de temps, et ceux qui ont soutenu leur HDR en 2021. **La question du vivier de candidatures ne se pose donc pas et on peut penser que le nombre de candidatures par possibilités ouvertes va augmenter et dépassera certainement ce qui est observé pour le recrutement par la voie normale.**

La mise en place de cette nouvelle voie d'accès a eu un effet vertueux en incitant des collègues MCF qui y avaient renoncé à préparer l'HDR à le faire. C'est ce que nous ont dit 42 % des MCF non DHR qui ont répondu à notre enquête. Par ailleurs 20 % de l'ensemble des répondants disent connaître des collègues qui se sont lancés dans l'HDR suite au repyramidage.

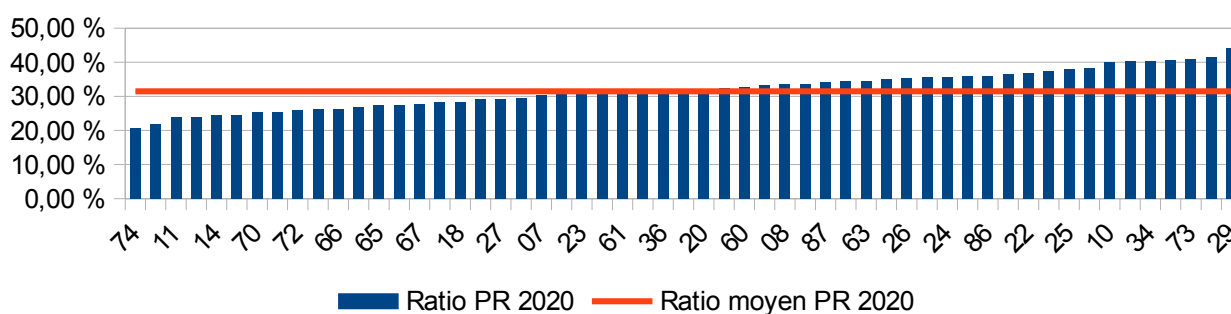
2 <https://framaforms.org/repyramidage-1663952670> un peu plus de 150 réponses au 3/11/22.

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat,
94 853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org>

La situation en 2020

Les établissements et les champs disciplinaires étaient dans des rapports très différents d'une part, au ratio national moyen constaté en 2020 (31 % de PU vs. 69 % de MCF) et d'autre part, à la cible mentionnée dans le protocole d'accord (40 % de PU vs. 60 % de MCF) : certaines sections CNU en étaient relativement proche d'autres, très éloignées.

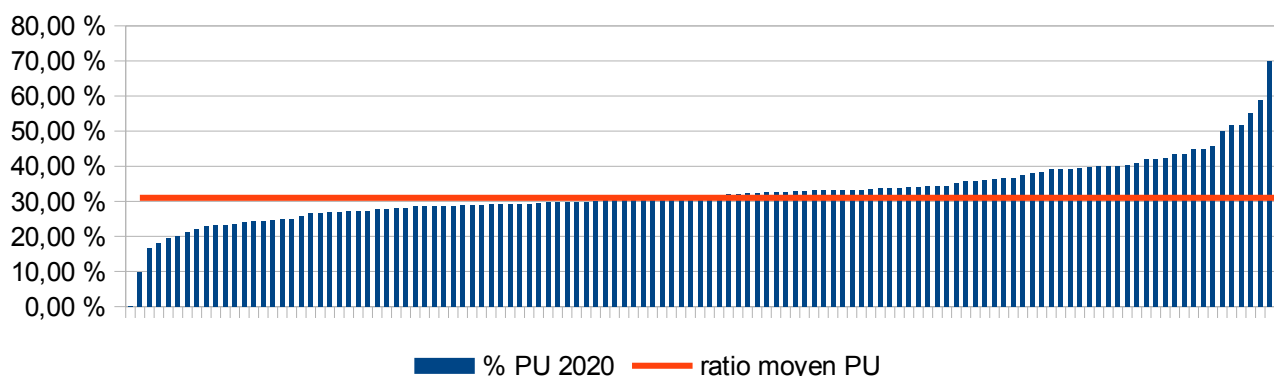
Voici ce que l'on observe en 2020 par section CNU :



Avec :

- une dizaine de sections dans lesquelles le ratio de PR est supérieur à 38 % PR
- plus d'une vingtaine dans lesquelles le taux de PR est inférieur à 30 %.

Les mêmes écarts sont observés entre les établissements :



- **près de 30 établissements ont un ratio de PR supérieur à 39 %**
- plus d'une quarantaine ont un ratio de PR est inférieur à 30 %.

La situation telle qu'observée en 2020 était donc très inégalitaire (pour plus de détails, voir Annexes p.13 et suivantes).

C'est sur la base de ce constat que la procédure d'attribution de repyramidage a été mise en œuvre. La direction générale des ressources humaines (DGRH) a étudié la situation de chaque établissement afin de déterminer le nombre de repyramidages possibles pour les deux premiers contingents 2021 et 2022 en indiquant établissement par établissement les sections CNU qui sont déficitaires. Cela a été acté dans l'[arrêté du 20 décembre 2020](#) qui définit le nombre de possibilités par établissement.

Derrière le premier objectif, deux autres : diminuer les écarts

- 1. entre les établissements**
- 2. entre les sections CNU**
- 3. entre les femmes et les hommes**

Voir nos propositions dans [le n° spécial SUPR'Info du 12 avril 2021](#).

La situation 2022

Sources et méthodologie d'analyse

Notre analyse repose sur l'identification des sections proposées par les établissements pour les 800 repyramidages. Le ratio PR 2022 est **un ratio théorique**, car il ne prend pas en compte les postes gelés avant 2020 qui ont pu être débloqués lors des campagnes de recrutement ordinaires en 2021 et 2022, pas plus que les postes de PR qui se sont libérés lors de ces mêmes années et qui ont pu être gelés. Il s'agit donc d'un bilan prospectif qui devra être affiné.

Sur cette base, nous avons étudié les effets du repyramidage au niveau de chaque section CNU. En effet, **nous avons démontré que prendre en compte les repyramidages au niveau des groupes, masque des différences importantes entre les sections**. Un exemple, le groupe « 02 — Sciences économiques et de gestion » qui a un ratio de PU 29,86 % masque le fait que les ratios PR des sections 5 et 6 ne sont pas analogues. En 2022 nous les évaluons à 33,83 % (05) et 26,64 % (06) (pour une comparaison intra-groupes voir nos tableaux annexes).

Nous avons pris en compte les éléments suivants :

- le ratio 2020 PR qui est de 31,5 % ;
- nous avons calculé un ratio théorique moyen 2022 PR de 32,94 % en diminuant de 800 le nombre de MCf 2020 et augmentant d'autant le nombre de PR
- la cible 40 % PR vs 60 % MCf actée dans le protocole d'accord³

3 Pour être totalement transparent il faut intégrer les 1200 chaires de professeurs juniors (CPJ) prévues dans la LPR mais qui ne sont pas l'objet du protocole d'accord. Les premières campagnes nous laissent penser que l'on n'atteindra pas 1200 PU de plus à travers ces CPJ.

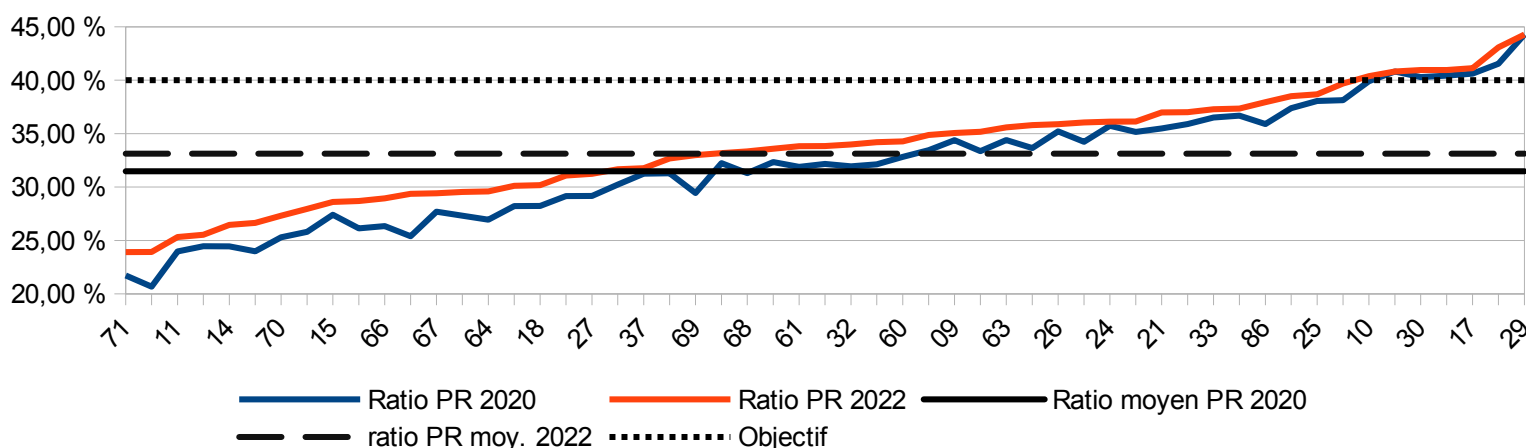
- la cible atteignable en 2025 par le repyramidage : 35,62 % (-2000 MCU/+2000 PU).

L'objectif de notre analyse est donc de faire **un point d'avancement au regard du ratio cible de 40 % de PR/vs/60 % MCF** et de l'objectif d'uniformisation de la structure d'emplois des enseignants chercheurs entre les disciplines. Il s'agit également de **donner des éléments permettant**, à l'issue de cette première période de programmation, **d'adapter la répartition des possibilités de repyramidages afin de tenir compte de la trajectoire réelle du repyramidage.**

Quotas MCF/PR par section CNU

La comparaison des ratios entre 2020 et 2022 montre que certaines sections CNU :

- atteignent ou dépassent le ratio cible de 40 % de PU
- atteignent ou dépassent le ratio atteignable en 2025 : 35,62 %
- progressent de manière à rattraper le retard constaté en 2022
- restent déficitaires



Les deux premiers contingents de repyramidage ont permis de **rattraper partiellement des inégalités entre les disciplines**. Nous allons analyser ci-après plus finement les choses.

En 2022, où en sont les sections CNU ?

Nous pouvons classer les sections CNU en 4 grandes catégories.

Sections ayant atteint l'objectif final

En 2020 ces sections CNU étaient déjà proches voire même à la cible finale : 40 %-60 %. Les deux campagnes confortent cette situation :

29	Constituants élémentaires	44,27 %	44,27 %
03	Histoire du droit et des institutions	41,54 %	43,08 %
17	Philosophie	40,62 %	41,13 %
34	Astronomie, astrophysique	40,43 %	40,96 %
30	Milieux dilués et optique	40,29 %	40,95 %
73	Cultures et langues régionales	40,82 %	40,82 %
10	Littératures comparées	39,91 %	40,38 %

Ces sections CNU ne devraient plus bénéficier de repyramidage à l'avenir

Sections en bonne voie pour atteindre l'objectif final

Ces Sections CNU sont situées entre la cible 40 %-60 % et le ratio atteignable par le repyramidage qui est de 35,62 %, elles ont toutes atteint le ratio possible avec les 2000 possibilités de repyramidages.

25	Mathématiques	38,05 %	38,68 %
28	Milieux denses et matériaux	37,38 %	38,51 %
86	Sciences du médicament	35,90 %	37,94 %
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique	36,68 %	37,34 %
33	Chimie des matériaux	36,51 %	37,29 %
62	Energétique, génie des procédés	35,89 %	37,00 %
21	Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	35,49 %	36,98 %
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	35,16 %	36,13 %
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	35,74 %	36,12 %
87	Sciences biologiques pharmaceutiques	34,24 %	36,05 %
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	35,21 %	35,88 %
01	Droit privé et sciences criminelles	33,65 %	35,79 %

Idem, ces sections ne devraient plus être servies, sauf si un contingent complémentaire de repyramidages est prévu notamment pour poursuivre cette opération après 2025.

Sections en bonne voie pour atteindre l'objectif de 35,62 %

63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	34,39 %	35,59 %
31	Chimie théorique, physique, analytique	33,37 %	35,17 %
09	Langue et littérature françaises	34,39 %	35,07 %
08	Langues et littératures anciennes	33,45 %	34,88 %
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	32,82 %	34,28 %
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	32,12 %	34,20 %
32	Chimie organique, minérale, industrielle	31,94 %	33,99 %
05	Sciences économiques	32,16 %	33,83 %
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	31,89 %	33,83 %
04	Science politique	32,33 %	33,58 %
68	Biologie des organismes	31,30 %	33,33 %
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	32,24 %	33,18 %
69	Neurosciences	29,44 %	32,99 %
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	31,29 %	32,68 %
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	31,25 %	31,77 %
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	30,22 %	31,67 %
27	Informatique	29,17 %	31,24 %
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	29,15 %	31,08 %
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	28,23 %	30,18 %
19	Sociologie, démographie	28,22 %	30,11 %

La question qui va se poser pour ces sections CNU sera la capacité qu'aura le MESRI de contrôler au niveau national que les choix locaux ne fassent pas que les sections déjà très proches de la cible bénéficient de trop de possibilités au détriment des sections CNU moins bien dotées.

La proposition que nous avons faite d'un double contingent CNU/établissement, aurait permis d'agir dans ce sens en attribuant aux sections CNU situées en bas de tableau un plus grand nombre de repyramidages que celles qui sont situées en haut de tableau.

Sections dont on peut craindre qu'elles restent sous-dotées

64	Biochimie et biologie moléculaire	26,94 %	29,58 %
65	Biologie cellulaire	27,32 %	29,54 %
67	Biologie des populations et écologie	27,69 %	29,41 %
13	Langues et littératures slaves	25,40 %	29,37 %
66	Physiologie	26,34 %	28,94 %
85	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	26,12 %	28,69 %
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	27,40 %	28,61 %
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	25,81 %	27,96 %
70	Sciences de l'éducation	25,29 %	27,33 %
06	Sciences de gestion	23,99 %	26,64 %
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	24,45 %	26,45 %
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	24,46 %	25,54 %
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	23,97 %	25,32 %
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	20,67 %	23,92 %
71	Sciences de l'information et de la communication	21,72 %	23,91 %

Sans démarche volontariste, on peut penser que ces sections CNU n'atteindront jamais le ratio atteignable par le repyramidage qui est de 35,62 % et encore moins l'objectif de 40 %-60 %.

Que faudrait-il faire ?

Nous avons identifié un ensemble de sections CNU pour lesquelles une projection sur les trois prochaines années, sur la base de la reconduction des repyramidages tels qu'ils se sont déroulés pour 2020 et 2021, demeureront en dessous du ratio cible de 35,65 % :

CNU	2020			2022			Cible 35,65 %	
	PR	MCF	Ratio 2020	Nb REP	Ratio 2022	Rep. Jusqu'en 2025	Ratio 2025	Rep supplémentaires nécessaires
68	154	338	31,30 %	4	32,11 %	6	33,33 %	11
23	270	593	31,29 %	12	32,68 %	18	34,76 %	8
37	60	132	31,25 %	1	31,77 %	1,5	32,55 %	6
07	230	531	30,22 %	11	31,67 %	16,5	33,84 %	14
69	116	278	29,44 %	9	31,73 %	13,5	35,15 %	2
27	982	2 385	29,17 %	71	31,27 %	106,5	34,44 %	41
16	406	987	29,15 %	27	31,08 %	40,5	33,99 %	23
18	203	516	28,23 %	14	30,18 %	21	33,10 %	18
19	254	646	28,22 %	17	30,11 %	25,5	32,94 %	24
67	193	504	27,69 %	9	28,98 %	13,5	30,92 %	33
15	114	302	27,40 %	5	28,61 %	7,5	30,41 %	22
65	283	753	27,32 %	14	28,67 %	21	30,69 %	51
64	285	773	26,94 %	18	28,64 %	27	31,19 %	47
66	192	537	26,34 %	16	28,53 %	24	31,82 %	28
85	122	345	26,12 %	12	28,69 %	18	32,55 %	14
72	24	69	25,81 %	2	27,96 %	3	31,18 %	4
13	32	94	25,40 %	2	26,98 %	3	29,37 %	8
70	174	514	25,29 %	9	26,60 %	13,5	28,56 %	49
12	91	281	24,46 %	2	25,00 %	3	25,81 %	37
14	232	717	24,45 %	13	25,82 %	19,5	27,87 %	74
06	514	1 629	23,99 %	57	26,64 %	85,5	30,63 %	107
11	390	1 237	23,97 %	22	25,32 %	33	27,35 %	135
71	169	609	21,72 %	15	23,65 %	22,5	26,54 %	71
74	172	660	20,67 %	19	22,96 %	28,5	26,38 %	77
								905

Pour permettre à ces sections CNU d'atteindre le ratio cible, il faudrait mobiliser près de 1000 possibilités de repyramidages supplémentaires.

La colonne de droite correspond au nombre de repyramidages nécessaires pour atteindre le ratio de 35,65 % de PR dans chacune des sections en 2025.

Analyse par établissement

L'arrêté du 20 décembre 2020 répartit entre les établissements publics d'enseignement supérieur, le nombre de promotions internes pouvant être ouvertes par cette voie au titre des années 2021 et 2022. Pour ce faire, il tient compte des ratios entre membres des corps de PR et de MCF (et assimilés) dans les différentes sections du CNU. Le MESRI a signalé explicitement les sections CNU déficitaires. Notre enquête auprès de nos militants a montré que si beaucoup d'établissements ont respecté les indications du MESRI, certains ont attribué des repyramidages dans des sections qui ne sont pas déficitaires dans l'établissement. Il s'agit notamment des établissements suivants :

Etablissement	Nb rep.	Section choisies hors fléchage MESRI	Nb hors fléchage	%
Université de Lille	36	01(2), 05, 21, 26, 61 et 63	7	19,44 %
Université d'Aix-Marseille	35	02, 05, 16, 26(2), 30, 60(2), 63	9	25,71 %
Université Grenoble Alpes	25	22, 26, 63	3	12,00 %
Université Claude Bernard - Lyon 1	18	26, 28, 32	3	16,67 %
Université Clermont Auvergne	18	2	1	5,56 %
Université de Poitiers	18	22, 66	2	11,11 %
Université de Caen Normandie	16	46 997 €	2	12,50 %
Université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis	15	03, 14, 25	3	20,00 %
Université de la Polynésie française	2	4, 62	2	100,00 %
École normale supérieure de Lyon	3	22, 28	2	66,67 %
Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France	1	27	1	100,00 %
Université polytechnique Hauts-de-France	6	2	2	33,33 %
Université des Antilles	4	02 (2)	2	50,00 %
Université Côte d'Azur	11	9, 11, 25, 34	4	36,36 %
Université Bretagne Sud	4	2	1	25,00 %

Il convient que les raisons qui ont conduit les établissements à ne pas respecter les indications du MESRI soient rendues publiques. C'est d'autant plus important que d'après les informations que nous avons recueillies, il y avait des MCF — HDR dans les sections indiquées... nous nous interrogeons notamment à propos de l'Université de la Polynésie française qui a choisi deux sections CNU où (si

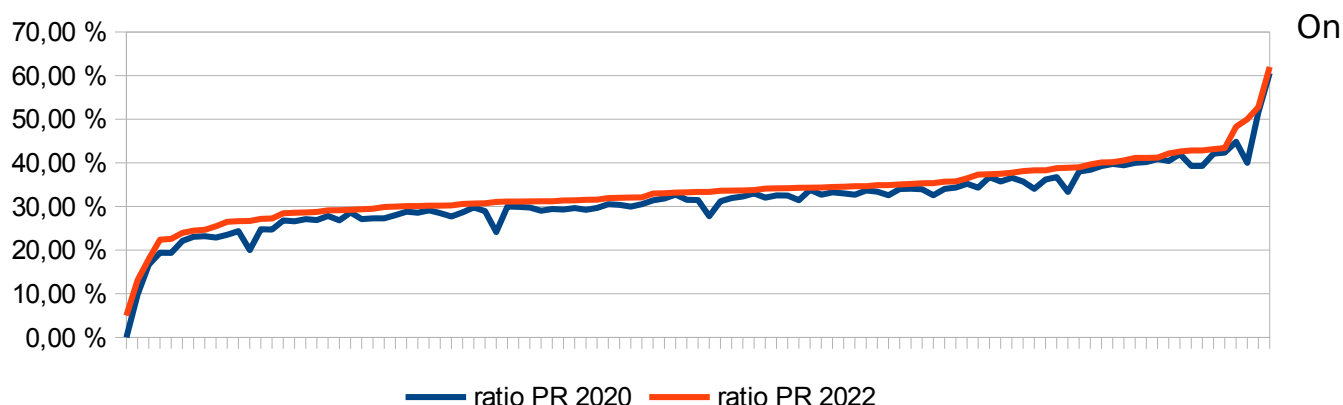
nos informations sont exactes) il n'y avait qu'une personne pouvant prétendre au repyramidage alors que dans les sections indiquées par le MESRI (01, 06, 11 et 25) il y avait plusieurs candidat·e·s potentiel·le·s.

Question : comment faire en sorte que les établissements suivent les fléchages ?

Effet des deux premiers contingents de repyramidage

Si on prend en considération l'ensemble des universités, on obtient la distribution initiale suivante avec des établissements très déficitaires (CU Mayotte pas de PR, Guyane 9,84 %), près de 50 qui sont en dessous du ratio moyen et à extrémité de la distribution 6 qui sont au-dessus du ratio (voir annexes p. Erreur : source de la référence non trouvée et suiv.).

Voici une comparaison des courbes suite aux deux premiers contingents : Comparons maintenant les données pré et post repyramidage :



constate que le rattrapage a eu des effets positifs au niveau des établissements puisqu'il a permis de lisser la courbe. Toutefois, l'effort doit être maintenu pour compenser les différences observées.

Conclusion et propositions

Un objectif inatteignable sans une augmentation des possibilités de repyramidage

L'objectif de rapprocher le ratio PU — MCF de celui observé pour des DR — CR ne sera pas atteignable. Les 40 % de PU à l'échéance de la LPR ne pourra pas se réaliser sans de nouvelles possibilités de repyramidages.

	Professeurs des universités		Maîtres de conférences	
	Effectif	%	Effectif	%
Effectifs des EC au 1/01/20	15087	31,36 %	33021	68,64 %
Repyramidages	2000		-2000	
CPJ	1200			
Total	18287	37,09 %	31021	62,91 %
Repyramidages nécessaires	1450		-1450	
Total 2	19737	40,03 %	29571	59,97 %

Un rapide calcul sur la base annoncée de 1200 CPJ qui deviendraient PU montre qu'il **faut prévoir au moins 1450 repyramidages supplémentaires pour atteindre la cible.**

Sup'Recherche-UNSA demande donc que cette voie d'accès au corps de PU se prolonge au-delà de 2025 avec trois contingents supplémentaires qui pourraient être calibrés à 600 possibilités par année.

Cette augmentation significative de la volumétrie des repyramidages permettra d'atteindre le ratio 40 % PU vs 60 % MCF au moins pour les sections CNU qui sont au-dessus du ratio moyen 2022 et d'atteindre un ratio qui pourra tourner autour de 38 % de PU (vs 62 % MCF) pour les autres sections CNU.

Cela permet de tenir l'engagement du rééquilibrage disciplinaire acté dans les discussions autour de la mise en œuvre du protocole d'accord.

Sans cela, concernant les champs disciplinaires cela conduira à :

- a) ne plus faire bénéficier de repyramidages une trentaine de sections CNU bien dotées en PU ;
- b) annoncer à une vingtaine de sections CNU sous dotées que le repyramidage ne permettra pas d'atteindre l'objectif de rééquilibrage et que dans ces domaines le ratio de PR reste inférieur à la moyenne nationale.

Et, pour ce qui concerne les établissements, il faudra leur annoncer que :

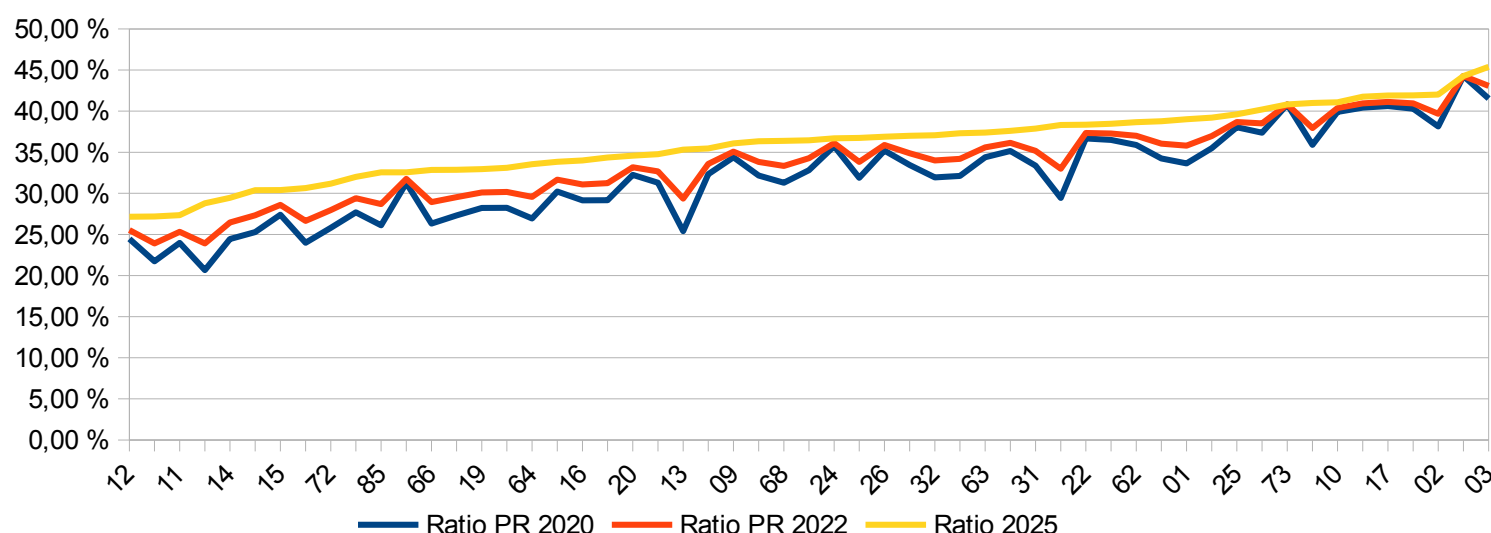
- a) certains n'auront désormais plus de possibilité de repyramidages
- b) que pour d'autres la fin des repyramidages est pour la campagne 2023
- c) que d'autres enfin ne rattraperont jamais leur retard !

Il en résulte pour les agents une double situation d'inégalité. Ainsi un EC dans une section CNU déficitaire pourra ne pas avoir accès au repyramidage du fait qu'il se trouve dans un établissement excédentaire, alors qu'un collègue relevant d'une section moins déficitaire accèdera au corps des PU, car son établissement est sous-doté.

Tout cela est difficile à expliquer politiquement, **Sup'Recherche-UNSA fait deux propositions : augmenter la volumétrie des repyramidages et pérenniser cette voie d'accès au corps des PR.**

Rééquilibrer au niveau des disciplines

Le système actuel a permis à quelques sections CNU de progresser vers l'objectif. Toutefois, si on fait une projection à 2025 des repyramidages observés en 2020 et 2021 (voir graphique suivant) on constate que si la courbe se lisse, environ la moitié des sections reste en deçà de la moyenne de 35,65 % de PU alors qu'une minorité atteint ou dépasse le ratio de 40 % de PU.



Il faut donc se doter d'un dispositif qui permette d'intervenir pour compenser les inégalités entre les disciplines.

Sup'Recherche-UNSA demande qu'une partie des promotions se fasse sur proposition du CNU et qu'une autre soit attribuée localement par les établissements.

Cela donnerait un levier supplémentaire au MESRI pour rétablir une égalité entre les disciplines.

Pérenniser cette voie d'accès au corps de PU

Nous avons mentionné plus haut qu'à l'annonce de cette nouvelle voie d'accès au corps de PU, des collègues avaient franchi le pas de la réalisation de leur HDR.

On nous mentionne quelques freins à cela, comme le temps nécessaire pour préparer l'HDR. Si cela peut se faire en une année, dans certaines disciplines cela demande parfois plus de temps : « *En 9e section, l'HDR est un travail trop important pour décider de la faire en quelques mois seulement* » (F. HDR 9^e CNU). Le temps c'est aussi celui qui est pris sur le temps pour la recherche par d'autres tâches « *charge d'enseignement et responsabilités trop importantes* » (F. CNU 62). La fin annoncée en 2025 : « *Nous avons tous compris que cette procédure était exceptionnelle et ne serait pas répétée, trop tard pour passer l'HDR* » semble aussi décourager les collègues.

Le rapport⁴ de Fabienne BLAISE, Pierre DESBIOLLES et Patrick GILLI rappelle à propos du repyramidage : « *Le repyramidage annoncé dans le cadre de la LPR répond en partie à cette attente de redonner des perspectives de carrière aux MCF. Pour la mission, **il conviendrait cependant de s'assurer de la pérennité de cet effort de rééquilibrage pour éviter de nouveaux blocages mécaniques de carrière.** L'objectif visé d'un ratio PR/MCF de l'ordre de 40/60, tel qu'il est envisagé par le repyramidage en cours, pourrait être maintenu sur le long terme.*

*Ce repyramidage oblige la communauté à s'engager dans une réflexion sur les modalités de promotion interne aux établissements et sur les critères qui seront adoptés pour assurer le passage, hors-concours, du corps des maîtres de conférences à celui des professeurs. Cette voie de promotion interne est actuellement envisagée par liste d'aptitude. **Pérennisée, elle contribuerait à maintenir ce ratio PU/MCF sur le long terme.*** »

Cette voie d'accès au corps des PU peut engendrer un cercle vertueux conduisant les collègues à préparer l'HDR, c'est pourquoi Sup'Recherche-UNSA demande que cette voie soit pérennisée.

4 Fabienne BLAISE, Pierre DESBIOLLES et Patrick GILLI, *Concertation sur le recrutement des enseignants-chercheurs, Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* — Avril 2021

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat,
94 853 Ivry-sur-Seine cédex
<http://www.sup-recherche.org>

Annexes

Textes de référence

- [Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.](#)
- [Arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.](#)

Ratio PU/MCF par typologie d'établissement

Selon la typologie d'établissement, le ratio PR/MCF est très inégal. **De manière globale, écoles d'ingénieur, IEP et les universités de droit et économie ont un ratio qui atteint pratiquement la cible fixée par le protocole d'accord (en gras ci-dessous) alors que les autres types d'établissements se répartissent autour du ratio moyen constaté en 2020, les universités pluridisciplinaires étant les moins bien dotées.**

Typologies établissements	MCF	PR	Total	% PR
Instituts d'études politiques	142	147	289	50,9 %
Univ. droit et économie	1181	778	1959	39,7 %
Autres typologies d'établissement	34	22	56	39,3 %
Écoles d'ingénieurs	2065	1183	3248	36,4 %
Grands établissements	528	255	783	32,6 %
Établissements fusionnés	10 298	4927	15 225	32,4 %
Univ. lettres et sciences humaines	3118	1416	4534	31,2 %
Univ. scientifiques	2793	1223	4016	30,5 %
Univ. pluridisciplinaires et de santé	8476	3413	11 889	28,7 %
Univ. pluridisciplinaires hors santé	4386	1723	6109	28,2 %
Total général	33 021	15 087	48 108	31,4 %

Répartition des repyramidages 2020 & 2021 par établissement

Établissement	21	22	Sections CNU déficitaires
Université d'Aix-Marseille	15	20	01, 06, 07, 09, 11, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 27, 31, 32, 33, 35, 36, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 85, 86 et 87
Institut national universitaire Jean-François Champollion	1	0	19
Université de Picardie Jules Verne	7	9	04, 05, 06, 11, 14, 16, 18, 19, 21, 25, 27, 28, 32, 60, 61, 62, 64, 66, 68, 70, 74, 85 et 87
Université d'Angers	3	4	11, 14, 16, 19, 23, 27, 32, 36, 60, 64, 65, 67, 68 et 86
Université des Antilles	2	2	01, 05, 06, 07, 11, 27, 31, 37, 67, 70 et 74
Université d'Artois	2	3	01, 05, 11, 14, 23, 27, 60, 61, 63, 66 et 74
Université d'Avignon	2	2	06, 11, 27, 32, 36, 60, 66, 71 et 74
Université technologique de Belfort-Montbéliard	1	1	27, 60, 61 et 63
Université de Franche-Comté	7	9	01, 06, 07, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 24, 27, 31, 33, 36, 60, 61, 64, 66, 67, 70, 71 et 74
École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	1	0	61
Université de Bordeaux	6	8	04, 06, 11, 19, 20, 27, 36, 60, 62, 64, 66, 70, 74, 85 et 86
Université Bordeaux Montaigne	4	4	07, 10, 13, 14, 15, 18, 21, 23 et 71
Institut polytechnique de Bordeaux	2	0	61, 62 et 64
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire	2	0	27 et 61
Université de Bretagne Occidentale	7	8	01, 05, 06, 11, 14, 16, 19, 23, 24, 27, 31, 32, 37, 60, 61, 64, 65, 66, 67 et 70
Université Bretagne Sud	2	2	01, 05, 06, 27 et 62
Université de Caen Normandie	7	9	05, 06, 07, 08, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 23, 26, 27, 31, 32, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 74, 85 et 87
École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen	2	0	27 et 63
Centrale Lille Institut	1	0	32
CentraleSupélec	1	0	Non pertinent
École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications	2	0	61
Université de Chambéry	3	4	05, 06, 11, 14, 16, 19, 27, 31, 61, 67 et 74

Université Clermont Auvergne	8	10	05, 06, 07, 11, 12, 14, 16, 19, 23, 27, 32, 35, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 86 et 87
Institut national polytechnique Clermont Auvergne	1	0	32
Université technologique de Compiègne	1	0	64
Université de Corse Pasquale Paoli	4	0	05, 27, 64 et 67
Université Côte d'Azur	5	6	06, 07, 12, 14, 19, 20, 32, 61, 64, 66, 67, 69, 70, 71 et 74
CY Cergy Paris Université	3	4	06, 11, 14, 16, 23, 27, 31, 32, 35, 60, 61, 63, 64 et 65
Université de Bourgogne	6	7	01, 05, 06, 07, 11, 12, 14, 16, 19, 22, 27, 36, 60, 65, 68, 70, 71, 74, 85 et 87
AgroSup Dijon	1	0	64
Université d'Evry Val d'Essonne	1	2	06, 11, 18, 60, 61 et 64
École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	1	0	27
Université Grenoble Alpes	12	13	01, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 74, 85 et 86
Institut polytechnique de Grenoble	1	0	27
Université Gustave Eiffel	2	3	05, 06, 18, 27, 35, 60, 71 et 74
Université de Guyane	2	0	11 et 73
Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France	1	0	60
Université de La Réunion	1	1	06, 27, 37, 61, 70 et 74
Université de La Rochelle	1	2	01, 06, 25, 26, 27 et 67
Université Le Havre Normandie	2	3	01, 05, 06, 11, 19, 27 et 61
Le Mans Université	2	2	01, 06, 07, 14, 27, 64 et 74
Université de Lille	17	19	04, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 27, 28, 32, 37, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 85, 86 et 87
Institut d'études politiques de Lille	2	0	04 et 11
Université de Limoges	4	5	01, 05, 06, 11, 14, 19, 27, 60, 65, 66, 70, 74, 86 et 87
Université du Littoral Côte d'Opale	2	3	05, 06, 11, 14, 27, 61, 64, 65 et 74
Université de Lorraine	16	18	01, 02, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 27, 31, 36, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 85, 86 et

			87
Université Claude Bernard — Lyon 1	8	10	06, 16, 25, 27, 31, 35, 36, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 70, 72, 74, 85, 86 et 87
Université Lumière — Lyon 2	4	4	01, 04, 06, 09, 11, 12, 14, 18, 19, 20, 23, 24 et 71
Université Jean Moulin — Lyon 3	3	3	05, 06, 11, 13, 14, 15, 27 et 71
École centrale de Lyon	1	0	61
École normale supérieure de Lyon	3	0	14, 64 et 65
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	1	0	71
Institut d'études politiques de Lyon	1	0	04
Institut national des sciences appliquées de Lyon	1	1	27, 32 et 61
Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte	1	0	Non pertinent
Université de Montpellier	8	8	06, 27, 31, 32, 36, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 74, 85 et 87
Université Paul Valéry — Montpellier 3	4	5	05, 06, 07, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 70 et 71
École nationale supérieure de chimie de Montpellier	1	0	31 et 33
Université de Haute-Alsace	2	2	01, 04, 05, 06, 12, 27, 28, 61 et 71
Université de Nantes	8	10	05, 06, 11, 12, 14, 16, 19, 23, 27, 32, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 70, 71, 72, 74, 85 et 87
École centrale de Nantes	1	0	27
Université de Nîmes	1	0	16
Université de Nouvelle-Calédonie	2	0	01, 05, 25 et 27
Université d'Orléans	5	6	01, 06, 07, 11, 14, 16, 27, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 70 et 74
Université Paris I — Panthéon-Sorbonne	3	3	06, 11, 18, 20, 22, 27 et 71
Université Paris II — Panthéon-Assas	3	0	11 et 26
Université Paris III — Sorbonne-Nouvelle	2	3	07, 10, 11, 12 et 14
Université Paris VIII — Vincennes-Saint-Denis	7	8	04, 05, 06, 07, 11, 15, 16, 17, 18, 20, 27, 61, 70 et 71
Université Paris X — Nanterre	6	7	01, 02, 06, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 19, 23, 70, 71 et 74
Université Paris XII — Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne	6	6	02, 05, 06, 11, 12, 14, 16, 19, 23, 61, 64, 66, 70 et 74

Université Paris XIII — Paris Nord	6	8	01, 05, 06, 07, 11, 16, 19, 27, 28, 32, 33, 61, 63, 64, 65, 66, 69, 70 et 71
Conservatoire national des arts et métiers	3	4	01, 05, 06, 16, 19, 26, 27, 61, 63, 70 et 71
Université Paris-Dauphine	1	1	11, 19 et 27
École normale supérieure	1	0	08
École nationale supérieure des arts et métiers	1	1	27 et 60
École nationale supérieure de chimie de Paris	1	0	32
Institut national des langues et civilisations orientales	3	3	13 et 15
Université de Paris	12	13	05, 06, 09, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 23, 27, 31, 32, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 85, 86 et 87
Université Paris-Saclay	8	8	05, 06, 27, 31, 32, 33, 36, 61, 64, 65, 66, 69, 72, 74, 85, 86 et 87
Université de Pau et des Pays de l'Adour	3	3	01, 02, 06, 11, 14, 27, 63, 67 et 74
Université de Perpignan — Via Domitia	1	2	05, 11, 19, 27, 36, 66, 71 et 74
Université de Poitiers	8	10	02, 05, 06, 07, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 23, 25, 26, 27, 31, 32, 35, 61, 65, 67, 74 et 87
École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	1	0	Non pertinent
Université de la Polynésie française	2	0	01, 06, 11 et 25
Université de Reims	6	7	01, 02, 05, 06, 08, 11, 12, 16, 19, 24, 27, 32, 60, 64, 65, 66, 70, 71 et 74
Université Rennes 1	7	7	04, 06, 27, 32, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 85, 86 et 87
Université Rennes 2	6	6	04, 05, 07, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 70, 71 et 74
École nationale supérieure de chimie de Rennes	1	0	32
Institut national des sciences appliquées de Rennes	3	0	32, 60 et 61
École nationale supérieure des arts et industries textiles	1	0	62
Université de Rouen-Normandie	7	7	01, 05, 06, 08, 11, 16, 19, 21, 27, 32, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 85 et 87
Institut national des sciences	1	0	33, 60 et 62

appliquées de Rouen			
Sorbonne Université	10	13	11, 12, 13, 14, 15, 19, 27, 28, 31, 32, 33, 35, 64, 65, 66, 67, 68 et 69
Université Jean-Monnet	2	3	01, 06, 07, 11, 14, 19, 26, 61 et 70
Université de Strasbourg	7	8	04, 05, 07, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 27, 60, 61, 66, 71, 72, 74, 85 et 87
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	2	0	60
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés	1	0	70
École nationale d'ingénieurs de Tarbes	1	0	33 et 60
Université de Toulon	3	4	01, 06, 11, 14, 27, 60, 61, 67 et 74
Université Toulouse 1 — Capitole	3	0	11, 27 et 71
Université Toulouse 2 — Jean Jaurès	8	9	05, 06, 07, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 24, 27, 70 et 71
Université Toulouse 3 — Paul Sabatier	8	10	06, 11, 27, 32, 37, 60, 61, 64, 65, 67, 69, 71, 74, 85, 86 et 87
Institut national polytechnique de Toulouse	1	0	26
Institut national des sciences appliquées de Toulouse	2	0	26, 60 et 61
Université de Tours	6	9	06, 07, 08, 11, 14, 16, 19, 23, 27, 31, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 85 et 87
Université technologique de Troyes	1	0	27
Université polytechnique Hauts-de-France	3	3	01, 06, 11, 25, 27, 71 et 74
Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	1	2	06, 27, 37, 60 et 65

Analyse au niveau disciplinaire

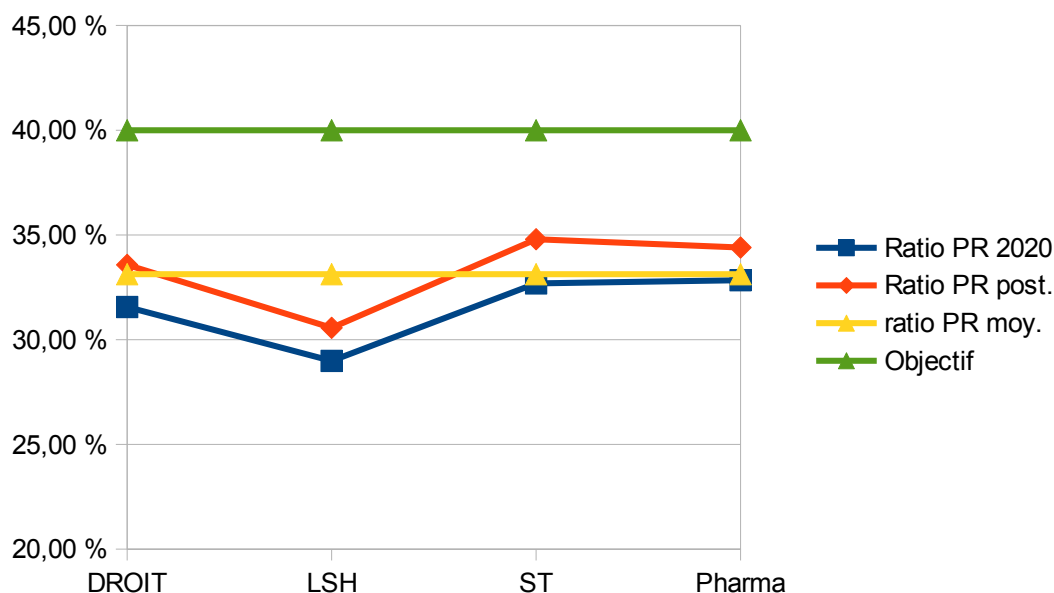
Il faut tout d'abord noter que la constitution des groupes est très hétérogène sur plusieurs points :

- le nombre de sections CNU qui composent le groupe
 - Droit : 6 sections
 - Lettres et sciences humaines : 23 sections
 - Sciences et technologies : 23 sections
 - Pharmacie 3 sections
- Le nombre d'EC par groupe :

	DROIT	LSH	Pharma	ST	Tota
PU	2 413	4 232	558	8 034	15 23
MCF	5 233	10 366	1 149	16 427	33 17

Comparaison des ratios PU

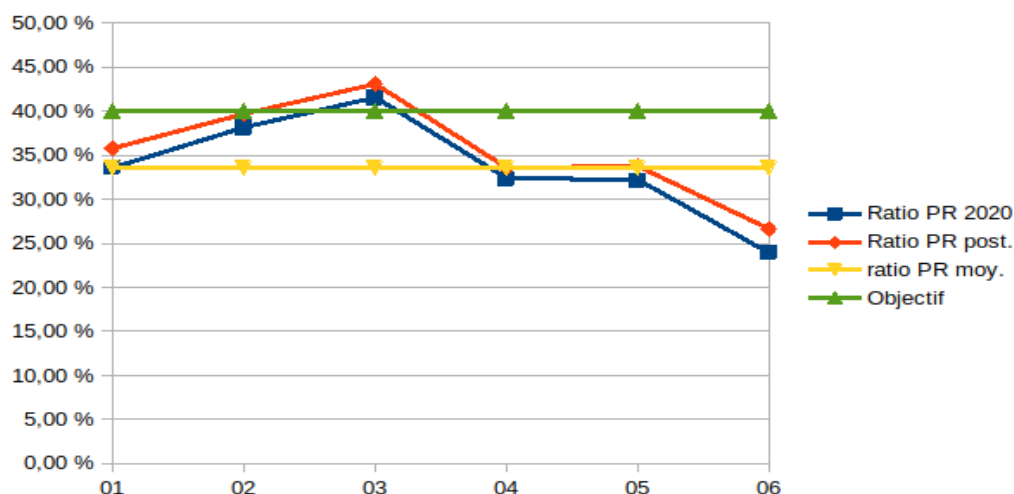
Comme observé plus haut, le repyramidage n'a pas eu l'effet escompté de réduire les écarts, et l'analyse qui suit montre, en se focalisant sur les sections CNU de chaque groupe, que souvent la moyenne observée au niveau du groupe ne rend compte de la situation que d'une faible partie des sections CNU.



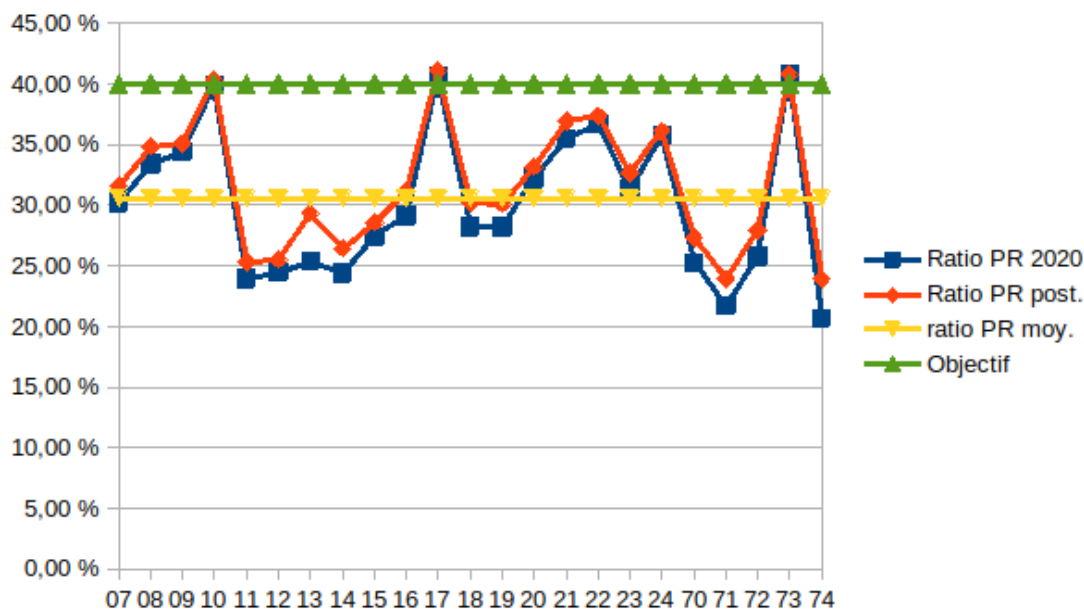
Au niveau de chaque grand groupe disciplinaire

Groupe 1

Les sections 2 et 3 ont un ratio de PU nettement supérieur à la moyenne du groupe. Alors que celui de la section 6 est nettement inférieur. Seules les sections 1, 4 et 5 correspondent à la moyenne observée.

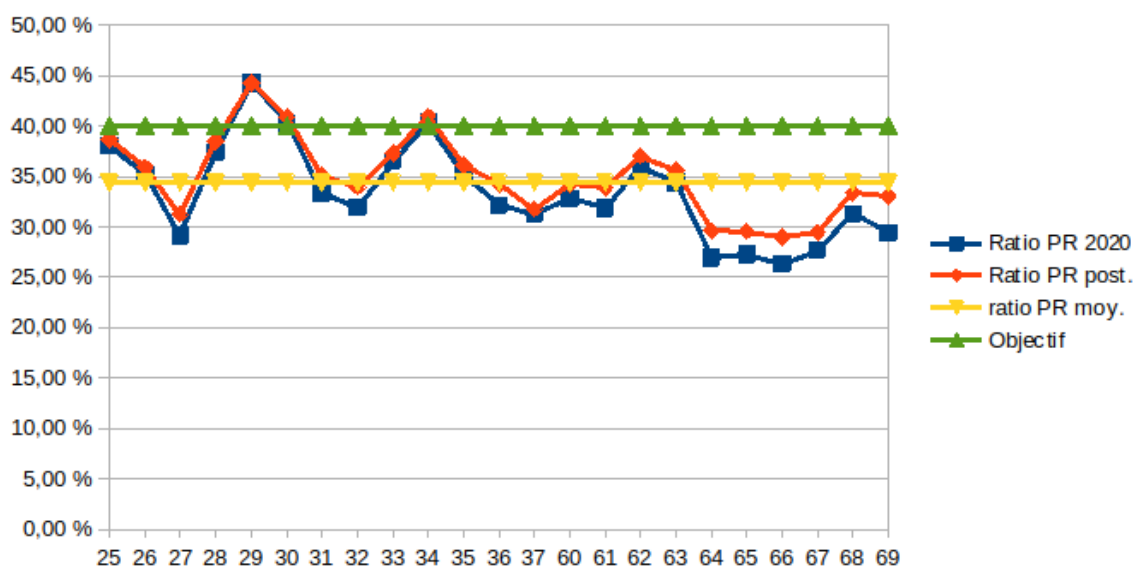


Groupe 2



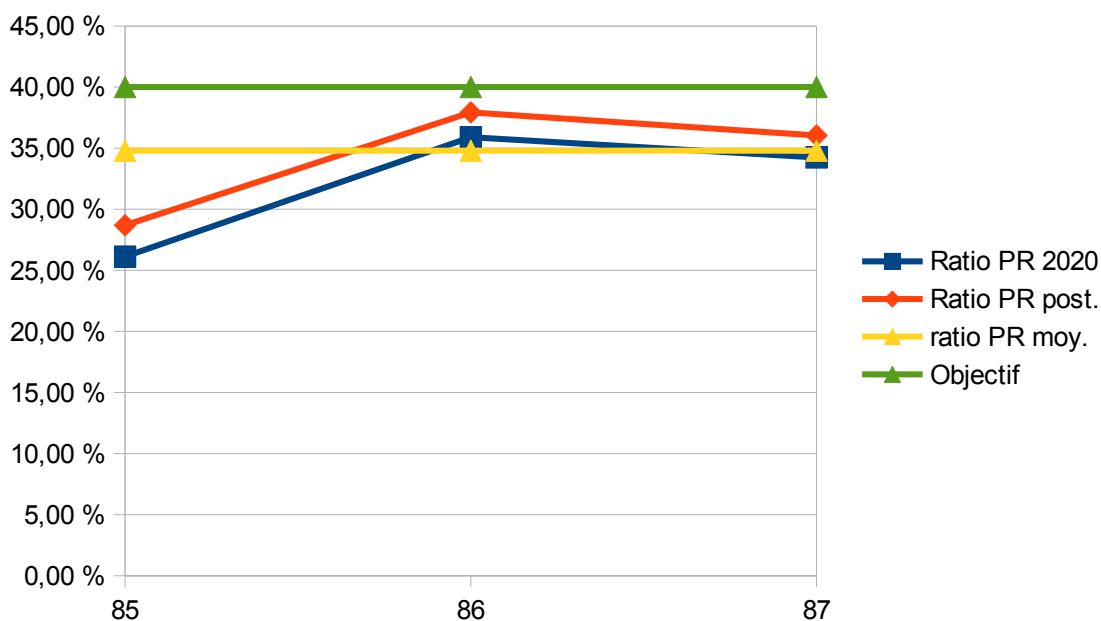
Idem, le ration de PU de 5 sections correspond à la moyenne du groupe, 8 sont nettement au-dessus (au delà de 35%) et les autres en dessous (7 sont ≤ 25 %).

Groupe 3



Même constat.

Groupe 4



Constat n°1: Prendre en compte le niveau groupe masque des inégalités parfois fortes entre sections CNU.

Constat n° 2 : Au niveau des groupes ainsi qu'au niveau des sections CNU, les deux premiers contingents de repyramidage **ont permis de rattraper les inégalités pour certaines disciplines, mais un nombre non négligeable de sections CNU restent en retard.**

Conclusion : Seule un politique volontariste permettra d'atteindre les objectifs initiaux de réduire les inégalités entre les sections CNU. En laissant aux établissements la possibilité d'attribuer les repyramidages au niveau des groupes on ne pourra pas atteindre cet objectif. Le MESRI doit donc continuer à indiquer aux établissements les sections CNU qu'il identifie comme déficitaires.

Une autre solution serait d'augmenter les possibilités de repyramidages avec un double contingentement : 50 % des repyramidages attribués localement et 50 % le par le CNU. Le MESRI aurait ainsi deux leviers qui lui permettraient d'attribuer :

- 1) des possibilités de repyramidages aux établissements afin de diminuer les inégalités inter-établissements
- 2) des possibilités de repyramidages aux sections CNU afin de diminuer les inégalités entre les disciplines.

En outre, la situation serait moins inégalitaire. En effet, un EC se trouvant dans une discipline sous-doté nationalement, mais dont l'établissement est déjà à la cible pourrait bénéficier d'un avancement de corps au niveau du CNU et un EC dont la discipline est sur-dotée nationalement pourrait bénéficier d'un avancement de corps sur le contingent local.

Ratio MCU — PU par établissement

Établissements ayant atteint le ratio 40 %-60 %

Etablissement / Académie	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR
CENTRALESUPELEC	43	28	60,56 %	1	0	44	27	61,97 %
PARIS 02	130	122	51,59 %	3	0	133	119	52,78 %
LYON ENSSIB	4	6	40,00 %	1	0	5	5	50,00 %
DIJON AGROSUP	13	16	44,83 %	1	0	14	15	48,28 %
TOULOUSE 1	125	170	42,37 %	3	0	128	167	43,39 %
NANTES EC	40	55	42,11 %	1	0	41	54	43,16 %
RENNES ENSC	11	17	39,29 %	1	0	12	16	42,86 %
ROUBAIX ENSAIT	11	17	39,29 %	1	0	12	16	42,86 %
COMPIEGNE UTC	71	98	42,01 %	1	0	72	97	42,60 %
LYON ENS	72	106	40,45 %	3	0	75	103	42,13 %
GRENOBLE IP	123	178	40,86 %	1	0	124	177	41,20 %
CENTRALE LILLE INSTITUT	43	64	40,19 %	1	0	44	63	41,12 %
TROYES UTT	36	54	40,00 %	1	0	37	53	41,11 %
BORDEAUX IP	71	109	39,44 %	2	0	73	107	40,56 %
TOULOUSE INP	105	159	39,77 %	1	0	106	158	40,15 %
PARIS 01	287	444	39,26 %	3	3	293	438	40,08 %

Ces établissements ne devraient plus avoir de possibilités de repyramidage.

Établissements entre la cible 40 %-60 % et le ratio « repyramidage » 35,62 %

Etablissement / Académie	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2020	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio I 2021
TOULOUSE INSA	63	101	38,41 %	2	0	65	99	39,63
PARIS ENS	38	62	38,00 %	1	0	39	61	39,00
EVRY ENSIIE	6	12	33,33 %	1	0	7	11	38,89
POITIERS ENSMA	18	31	36,73 %	1	0	19	30	38,78
CAEN ENSI	16	31	34,04 %	2	0	18	29	38,30
BESANCON ENSM	17	30	36,17 %	1	0	18	29	38,30
LYON IEP	15	27	35,71 %	1	0	16	26	38,10
STRASBOURG	470	815	36,58 %	7	8	485	800	37,74
CLERMONT SIGMA	20	36	35,71 %	1	0	21	35	37,50
PARIS DAUPHINE	108	186	36,73 %	1	1	110	184	37,41
BOURGES INSA CVL	23	44	34,33 %	2	0	25	42	37,31
PARIS 03	139	256	35,19 %	2	3	144	251	36,46

Ces établissements ne devraient plus avoir de possibilités de repyramidage.

Établissements entre 32,94 % et inférieurs à 35,62 % de PR

Etablissement / Académie	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2020	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2021
PARIS INALCO	70	145	32,56 %	3	3	76	139	35,35
MONTPELLIER	390	759	33,94 %	8	8	406	743	35,34
BORDEAUX	424	821	34,06 %	6	8	438	807	35,18
ROUEN INSA	33	64	34,02 %	1	0	34	63	35,05
PARIS ENSC	14	29	32,56 %	1	0	15	28	34,88
LYON 2	180	359	33,40 %	4	4	188	351	34,88
LYON EC	34	67	33,66 %	1	0	35	66	34,65
PARIS CNAM	116	239	32,68 %	3	4	123	232	34,65
LYON 3	128	260	32,99 %	3	3	134	254	34,54
SORBONNE UNIVERSITE	625	1 255	33,24 %	10	13	648	1 232	34,47
AIX-MARSEILLE	688	1 417	32,68 %	15	20	723	1 382	34,35
LYON INSA	139	272	33,82 %	1	1	141	270	34,31
MONTPELLIER ENSC	11	24	31,43 %	1	0	12	23	34,29
DIJON	253	525	32,52 %	6	7	266	512	34,19
PARIS 10	261	541	32,54 %	6	7	274	528	34,16
MONTPELLIER 3	139	295	32,03 %	4	5	148	286	34,10
VERSAILLES ST QUENT.	126	256	32,98 %	1	2	129	253	33,77
PARIS-SACLAY UNIVERSITE	371	778	32,29 %	8	8	387	762	33,68
LORRAINE	635	1 354	31,93 %	16	18	669	1 320	33,63
PARIS 08	195	430	31,20 %	7	8	210	415	33,60
TARBES ENI	17	37	31,48 %	1	0	18	36	33,33
SURESNES INSHEA	5	13	27,78 %	1	0	6	12	33,33
RENNES 1	256	556	31,53 %	7	7	270	542	33,25
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	146	300	32,74 %	1	1	148	298	33,18
LE MANS	106	227	31,83 %	2	2	110	223	33,03
TOULOUSE 3	361	789	31,39 %	8	10	379	771	32,96

Conclusion : ces établissements devraient avoir une dotation « modeste » et devraient, pour certains atteindre la cible 35,62 % dès la prochaine campagne.

Établissements en dessous du ratio moyen probable de 2022 :

Etablissement / Académie	Situation ante			Repyramidage		Situation 2022		
	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2020	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2022
CENTRALESUPELEC	43	28	60,56 %	1	0	44	27	61,97 %
PARIS 02	130	122	51,59 %	3	0	133	119	52,78 %
LYON ENSSIB	4	6	40,00 %	1	0	5	5	50,00 %
DIJON AGROSUP	13	16	44,83 %	1	0	14	15	48,28 %
TOULOUSE 1	125	170	42,37 %	3	0	128	167	43,39 %
NANTES EC	40	55	42,11 %	1	0	41	54	43,16 %
RENNES ENSC	11	17	39,29 %	1	0	12	16	42,86 %
ROUBAIX ENSAIT	11	17	39,29 %	1	0	12	16	42,86 %
COMPIEGNE UTC	71	98	42,01 %	1	0	72	97	42,60 %
LYON ENS	72	106	40,45 %	3	0	75	103	42,13 %
GRENOBLE IP	123	178	40,86 %	1	0	124	177	41,20 %
CENTRALE LILLE INSTITUT	43	64	40,19 %	1	0	44	63	41,12 %
TROYES UTT	36	54	40,00 %	1	0	37	53	41,11 %
BORDEAUX IP	71	109	39,44 %	2	0	73	107	40,56 %
TOULOUSE INP	105	159	39,77 %	1	0	106	158	40,15 %
PARIS 01	287	444	39,26 %	3	3	293	438	40,08 %
TOULOUSE INSA	63	101	38,41 %	2	0	65	99	39,63 %
PARIS ENS	38	62	38,00 %	1	0	39	61	39,00 %
EVRY ENSIE	6	12	33,33 %	1	0	7	11	38,89 %
POITIERS ENSMA	18	31	36,73 %	1	0	19	30	38,78 %
CAEN ENSI	16	31	34,04 %	2	0	18	29	38,30 %
BESANCON ENSM	17	30	36,17 %	1	0	18	29	38,30 %
LYON IEP	15	27	35,71 %	1	0	16	26	38,10 %
STRASBOURG	470	815	36,58 %	7	8	485	800	37,74 %
CLERMONT SIGMA	20	36	35,71 %	1	0	21	35	37,50 %
PARIS DAUPHINE	108	186	36,73 %	1	1	110	184	37,41 %
BOURGES INSA CVL	23	44	34,33 %	2	0	25	42	37,31 %
PARIS 03	139	256	35,19 %	2	3	144	251	36,46 %
COTE D'AZUR UNIVERSITE	271	518	34,35 %	5	6	282	507	35,74 %
PARIS UNIVERSITE	520	1 008	34,03 %	12	13	545	983	35,67 %
PARIS INALCO	70	145	32,56 %	3	3	76	139	35,35 %
MONTPELLIER	390	759	33,94 %	8	8	406	743	35,34 %
BORDEAUX	424	821	34,06 %	6	8	438	807	35,18 %
ROUEN INSA	33	64	34,02 %	1	0	34	63	35,05 %
PARIS ENSC	14	29	32,56 %	1	0	15	28	34,88 %
LYON 2	180	359	33,40 %	4	4	188	351	34,88 %
LYON EC	34	67	33,66 %	1	0	35	66	34,65 %
PARIS CNAM	116	239	32,68 %	3	4	123	232	34,65 %
LYON 3	128	260	32,99 %	3	3	134	254	34,54 %
SORBONNE UNIVERSITE	625	1 255	33,24 %	10	13	648	1 232	34,47 %
AIX-MARSEILLE	688	1 417	32,68 %	15	20	723	1 382	34,35 %
LYON INSA	139	272	33,82 %	1	1	141	270	34,31 %
MONTPELLIER ENSC	11	24	31,43 %	1	0	12	23	34,29 %
DIJON	253	525	32,52 %	6	7	266	512	34,19 %
PARIS 10	261	541	32,54 %	6	7	274	528	34,16 %
MONTPELLIER 3	139	295	32,03 %	4	5	148	286	34,10 %
VERSAILLES ST QUENT.	126	256	32,98 %	1	2	129	253	33,77 %
PARIS-SACLAY UNIVERSITE	371	778	32,29 %	8	8	387	762	33,68 %
LORRAINE	635	1 354	31,93 %	16	18	669	1 320	33,63 %
PARIS 08	195	430	31,20 %	7	8	210	415	33,60 %
TARBES ENI	17	37	31,48 %	1	0	18	36	33,33 %
SURESNES INSHEA	5	13	27,78 %	1	0	6	12	33,33 %
RENNES 1	256	556	31,53 %	7	7	270	542	33,25 %
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	146	300	32,74 %	1	1	148	298	33,18 %
LE MANS	106	227	31,83 %	2	2	110	223	33,03 %

Etablissement / Académie	Situation ante			Repyramidage		Situation 2022		
	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2020	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2022
LORRAINE	635	1 354	31,93 %	16	18	669	1 320	33,63 %
PARIS 08	195	430	31,20 %	7	8	210	415	33,60 %
TARBES ENI	17	37	31,48 %	1	0	18	36	33,33 %
SURESNES INSHEA	5	13	27,78 %	1	0	6	12	33,33 %
RENNES 1	256	556	31,53 %	7	7	270	542	33,25 %
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	146	300	32,74 %	1	1	148	298	33,18 %
LE MANS	106	227	31,83 %	2	2	110	223	33,03 %
TOULOUSE 3	361	789	31,39 %	8	10	379	771	32,96 %
BORDEAUX 3	120	271	30,69 %	4	4	128	263	32,74 %
LILLE	587	1 325	30,70 %	17	19	623	1 289	32,58 %
NANTES	318	718	30,69 %	8	10	336	700	32,43 %
GRENOBLE ALPES	457	1 033	30,67 %	12	13	482	1 008	32,35 %
GUSTAVE EIFFEL UNIVERSITE	97	221	30,50 %	2	3	102	216	32,08 %
POITIERS	257	601	29,95 %	8	10	275	583	32,05 %
UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE	113	259	30,38 %	3	3	119	253	31,99 %
PAU	130	296	30,52 %	3	3	136	290	31,92 %
ROUEN	219	519	29,67 %	7	7	233	505	31,57 %
RENNES INSA	38	92	29,23 %	3	0	41	89	31,54 %
CHAMBERY	117	278	29,62 %	3	4	124	271	31,39 %
CAEN	225	543	29,30 %	7	9	241	527	31,38 %
LIMOGES	148	355	29,42 %	4	5	157	346	31,21 %
BELFORT UTBM	27	66	29,03 %	1	1	29	64	31,18 %
ANGERS	147	347	29,76 %	3	4	154	340	31,17 %
MULHOUSE	99	232	29,91 %	2	2	103	228	31,12 %
EVRY	81	189	30,00 %	1	2	84	186	31,11 %
CERGY ENSEA	7	22	24,14 %	2	0	9	20	31,03 %
PARIS 12	193	474	28,94 %	6	6	205	462	30,73 %
PARIS ENSAM	67	158	29,78 %	1	1	69	156	30,67 %
CLERMONT AUVERGNE	268	667	28,66 %	8	10	286	649	30,59 %
TOULOUSE 2	186	485	27,72 %	8	9	203	468	30,25 %
LYON 1	302	758	28,49 %	8	10	320	740	30,19 %
PERPIGNAN	83	202	29,12 %	1	2	86	199	30,18 %
ARTOIS	94	235	28,57 %	2	3	99	230	30,09 %
LA ROCHELLE	68	168	28,81 %	1	2	71	165	30,08 %
REIMS	188	483	28,02 %	6	7	201	470	29,96 %
RENNES 2	126	336	27,27 %	6	6	138	324	29,87 %
TOURS	186	496	27,27 %	6	9	201	481	29,47 %
PARIS 13	168	452	27,10 %	6	8	182	438	29,35 %
LA REUNION	91	227	28,62 %	1	1	93	225	29,25 %
BESANCON	184	502	26,82 %	7	9	200	486	29,15 %
ST ETIENNE	108	280	27,84 %	2	3	113	275	29,12 %
ORLEANS	157	427	26,88 %	5	6	168	416	28,77 %
BRETAGNE SUD	71	191	27,10 %	2	2	75	187	28,63 %
LE HAVRE	67	185	26,59 %	2	3	72	180	28,57 %
LITTORAL	82	224	26,80 %	2	3	87	219	28,43 %
BREST	146	445	24,70 %	7	8	161	430	27,24 %
AMIENS	166	504	24,78 %	7	9	182	488	27,16 %
LILLE IEP	6	24	20,00 %	2	0	8	22	26,67 %
TOULON	74	230	24,34 %	3	4	81	223	26,64 %
POLYNESIE	16	52	23,53 %	2	0	18	50	26,47 %
CORTE	35	118	22,88 %	4	0	39	114	25,49 %
NIMES	16	53	23,19 %	1	0	17	52	24,64 %
ANTILLES	66	220	23,08 %	2	2	70	216	24,48 %
AVIGNON	48	169	22,12 %	2	2	52	165	23,96 %
NOUVELLE CALEDONIE	12	50	19,35 %	2	0	14	48	22,58 %

Etablissement / Académie	Situation ante			Repyramidage		Situation 2022		
	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2020	2021	2022	PR et assimilés	MCF et assimilés	ratio PR 2022
TOULON	74	230	24,34 %	3	4	81	223	26,64 %
POLYNESIE	16	52	23,53 %	2	0	18	50	26,47 %
CORTE	35	118	22,88 %	4	0	39	114	25,49 %
NIMES	16	53	23,19 %	1	0	17	52	24,64 %
ANTILLES	66	220	23,08 %	2	2	70	216	24,48 %
AVIGNON	48	169	22,12 %	2	2	52	165	23,96 %
NOUVELLE CALEDONIE	12	50	19,35 %	2	0	14	48	22,58 %
STRASBOURG INSA	13	54	19,40 %	2	0	15	52	22,39 %
ALBI INU JF CHAMPOLLION	13	65	16,67 %	1	0	14	64	17,95 %
GUYANE	6	55	9,84 %	2	0	8	53	13,11 %
MAYOTTE CUFR		20	0,00 %	1	0	1	19	5,00 %

Pour amener ces établissements au ratio cible de 35,62 %, il faudrait leur consacrer plus de 1000 repyramidages et la perspective de contingents analogues à ceux de 2012 et 2022 de 2023 à 2025 ne permet à aucun de ces établissements d'atteindre la cible.